

## Procès Verbal de la séance du vendredi 16 septembre 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Marine OGHEARD

### **Ordre du jour:**

#### **1 - TRAVAUX**

- 1.1 - Eglise de La Tour / Devis pour travaux intérieurs (voûte centrale et hall d'entrée) + virement de crédits
- 1.2 - Aire de Camping-Car / demande de subvention et choix de l'offre Camping-Car Park

#### **2 - FINANCES**

- 2.1 - Prorogation ligne de trésorerie
- 2.2 - Décision modificative fonctionnement

#### **3 - PERSONNEL**

- 3.1 - Signature Contrat PEC / recrutement

#### **4 - MISE A DISPOSITION**

- 4.1 - Locaux anciennes colonies de Bourges
- 4.2 - Licence IV La reine Margot

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

### **Délibérations du conseil:**

#### Eglise de La Tour / travaux intérieurs peinture ( 2022 08 001)

M. le Maire rappelle qu'une subvention d'un montant de 19 974.00 € a été allouée à la commune pour un montant de travaux de 65 979.00 € HT pour des travaux de restauration de l'église de La Tour.

Pour l'instant, seuls des devis de travaux ont été signés pour un montant total de 8 258.50 € HT pour la restauration du système campanaire.

M. le Maire propose de faire réaliser, en plus, des travaux intérieurs de peinture (voûte centrale et hall d'entrée) pour un montant de 7 900.00 € HT, travaux qui pourront bénéficier de la subvention attribuée

La réalisation de ces dépenses permettrait d'éviter un remboursement de l'acompte DETR.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver ces travaux, d'autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant et de procéder au virement de crédit suivant :

Eglise La Tour : Système campanaire	Aménagement place malègue
Cpte 2313/436 - + 10 000.00 €	Cpte 2315/432 – 10 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal valide les propositions de M. le Maire : approbation des travaux pour un montant de 8 258.50 € HT, autorisation de signature des devis et approbation de virement de crédit.

#### Aire de camping-car / demande de subvention

Dans le cadre d'un futur aménagement de l'aire de camping-car, une proposition commerciale a été faite par la société « Camping-Car PARK » pour un montant de 55 330.00 € HT comprenant un équipement de base (bornes, barrière automatique, ...) la signalétique (totem, panneau, affichage) un équipement complémentaire (...) et un devis de terrassement/VRD/Réseaux pour un montant de 68 987.00 € HT. Considérant que la décision finale de réaliser l'investissement reviendra au Conseil Municipal après retour des services du CD63, M. le Maire propose, dans un premier temps, de s'appuyer sur ces 2 devis pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 %.

Après délibération, le conseil municipal valide le montant de ces travaux et autorise M. le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de partenaires financiers.

#### Assainissement "Rue du Commerce"

M. le Maire rappelle que, par délibération du 25 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé la prestation de maîtrise d'œuvre à hauteur de 11 335.00 € du cabinet SAFEGE pour des travaux de restructuration du réseau d'assainissement de la rue du commerce.

Une estimation des travaux a été réalisée pour un montant total de 204 491.00 € HT comprenant la rue du commerce et les prestations liées à la maîtrise d'œuvre, les essais d'étanchéité et frais de publication.

Il convient maintenant d'approuver ce programme de travaux et de solliciter auprès du conseil départemental et de l'agence de l'eau Adour Garonne une subvention à hauteur 30 % chacun pour financer ces travaux et d'approuver le plan de financement suivant :

- Montant des travaux 204 491.00 € HT
- Subvention CD 63 61 347.30 €
- Subvention Adour Garonne 61 347.30 €
- Autofinancement 81 796.40 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son plan de financement.

#### Travaux enfouissement réseaux "Rue du Commerce" SIEG

Concomitamment aux travaux d'assainissement, il serait judicieux de solliciter les services du Syndicat Electricité et du Gaz du Puy-de-Dôme pour une étude d'enfouissement des réseaux "Rue du commerce".

Ces travaux sont financés à hauteur de 50 % par le SIEG.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide les propositions de M. le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### Vente coupe de bois / Forêt Sectionale Eragne et Foin ( 2022\_08\_005)

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022, les destinations suivantes :

##### 1. LA VENTE :

<b>Forêt (dénomination)</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Nature de la coupe</b>	<b>Surface à parcourir (ha)</b>	<b>Vente sur pied ou façonnée</b>
FS de Eragne et Foin	E	Rase	3.37	Sur pied

Il s'agit d'une coupe rase sur la partie en épicéas qui est scolytée (3eme passage en 3 ans...) 2/3 des bois scolytés sur une surface de 3.37ha.

#### Vente coupe Forêt Sectionale Section Auzat

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022, les destinations suivantes : vente sur pied d'une coupe sanitaire

#### Prorogation ligne de trésorerie

M. le Maire rappelle que la commune de La Tour d'Auvergne a ouvert une ligne de trésorerie, par délibération en date du 25 novembre 2015, auprès du Crédit Agricole à hauteur de 150 000.00 €. Ces fonds ont été mis à disposition de la collectivité pour l'intégralité du montant en décembre 2015. Selon les termes de la convention de crédit, ce concours arrive à échéance en novembre 2022. M. le Maire propose au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie toujours à hauteur de 150 000.00 €. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000.00 € ouverte en 2015.

#### Décisions modificatives ( 2022\_08\_008)

Afin de pouvoir faire face à des travaux d'entretien de bâtiments (cuve à fioul pour la gendarmerie, chauffage scierie ...), il y a lieu de conforter la ligne budgétaire prévue lors du vote du budget qui peut être financée par des recettes nouvelles, non prévues au budget

Dépenses	Recettes
Cpte 61522 bâtiments / 30 000.00 €	Cpte 7788 Rembt IJ / 9 000.00 €
	Cpte 7022 Vente coupes bois 12 000.00 €
	Cpte 7381 Taxe additionnelle 6 500.00 €
	Cpte 6459 Rembt URSSAF 2 500.00 €
TOTAL 30 000.00 €	TOTAL 30 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide cette décision modificative.

#### Recrutement - Signature contrat PEC (

La commune de La Tour a déposé une offre d'emploi pour un poste « Adjoint Technique » pour renforcer l'équipe technique aux ateliers municipaux. Suite à cette offre, 1 seule personne a candidaté et celle-ci est éligible au contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétence), M. le Maire propose de recruter cette personne pour 9 mois, à compter du 19 septembre 2022, renouvelable 1 fois sur la base de 24 heures hebdomadaires avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 40 %. Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer sur le principe de ce recrutement, sachant que M. le Maire, accompagné d'élus, a reçu Mustapha DAHBI, âgé de 44 ans, domicilié à LA BOURBOULE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce recrutement.

#### Mise à disposition locaux anciennes colonies

Le Dr BENOIST est à la recherche d'une grange ou d'un garage pour servir de lieu de stockage pour entreposer différents effets personnels en attendant de pouvoir disposer du logement de fonction dans le futur cabinet médical.

M. le Maire propose au conseil de lui louer une pièce dite « Puy Redon » d'environ 15 m<sup>2</sup> dans le bâtiment des anciennes colonies.

Une convention de mise à disposition devra être rédigée selon les dispositions suivantes : 30 €/mois pour une durée de 6 mois à compter du 01.10.2022, soit un montant total de 180 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante

#### Licence IV Hôtel de la Reine Margot

M. le Maire rappelle la délibération prise le 25 juin 2022 accordant à Mme Mélanie MERCIER, nouvelle propriétaire de l'Hôtel de La Reine Margot, en attendant qu'elle se rende elle-même propriétaire d'une licence, la location de la licence IV appartenant à la commune moyennant la somme de 100 € par mois à compter du 01.09.2022.

En fait, il s'avère que l'ouverture de cet établissement n'a pas été faite dans les délais prévus, aussi, M. le Maire propose au conseil de reporter, en accord avec Mme MERCIER, la location de cette licence au 01.10.2022

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et dit que le contrat liant la commune à Mme Mélanie MERCIER pour la location de la licence IV débutera le 1er Octobre 2022 moyennant une location de 100 €/mois.

#### Demande d'emplacement food truck

M. le Maire a été saisi d'une demande émanant de M. Allan TRESSARD domicilié à PICHERANDE (63) qui sollicite un emplacement les samedis soirs pour stationner son camion pour la vente d'empanadas à emporter moyennant une location semestrielle de 125 € pour 6 mois.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. Allan TRESSARD domicilié à PICHERANDE (63) à stationner son camion pour des empanadas à emporter. Cette autorisation est consentie moyennant une location semestrielle de 125.00 €, à compter du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.

#### Demande de défrichage La Stèle pour piste de biathlon

Dans le cadre de la création d'une piste biathlon à La Stèle par la communauté de communes Dômes Sancy Artense sur des parcelles boisées, une demande de défrichage a été déposée auprès de la DDT à laquelle était jointe une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale déposée auprès de la DREAL.

L'entreprise attributaire des travaux de création de cette piste est prête à entreprendre les travaux de dessouchage mais l'instruction de la demande est en cours et peut durer 35 jours, le temps de solliciter les avis concernés.

Dans ces conditions et après délibération, le conseil municipal sollicite les services de l'Etat pour que ce dossier soit instruit le plus rapidement possible afin de ne pas entraver le commencement d'exécution de ces travaux.

Le secrétaire de séance

Marine OGHEARD

Le Maire

Yannick TOURNADRE

